

2009/1739 - FUSION DU CLIC DE LA SOCIETE ARKEMA (PIERRE BENITE) ET DU CLIC DU PORT E. HERRIOT (GERLAND) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 septembre 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par courrier du 2 mars dernier, le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, m'a informé de sa décision de procéder à la fusion des Comités Locaux d'Information et de Concertation de la Société Arkéma de Pierre-Bénite et celui du Port Edouard Herriot regroupant les Sociétés « Entrepôt Pétrolier de Lyon », « Dépôt Pétrolier de Lyon » et « Stockages Pétroliers du Rhône » situées à Gerland.

Par délibérations n° 2008/152 et 2008/154 du 21 avril 2008, nous avons désigné, pour représenter la Ville de Lyon dans chacun des CLIC – collègue des Collectivités territoriales - Françoise Rivoire pour le CLIC du port E. Herriot et Jean-Pierre Flaconnèche pour le CLIC de la Société Arkéma.

Du fait de cette fusion, nous devons désigner un représentant pour siéger dans le nouveau CLIC issue de la fusion des deux précédents.

Je vous propose la candidature de Jean-Pierre Flaconnèche. »

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n^{os} 2008/152 et 2008/154 du 21 avril 2008 ;

Vu le courrier de M. le Préfet de la région Rhône-Alpes – Préfet du Rhône ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

1- Les délibérations n^{os} 2008/152 et 2008/154 sont abrogées.

2- Est désigné pour représenter la Ville de Lyon au sein du nouveau Comité Local d'Information et de Concertation des Sociétés Arkéma (Pierre Bénite) et du Port E. Herriot (« Entrepôt Pétrolier de Lyon », « Dépôt Pétrolier de Lyon » et « Stockages Pétroliers du Rhône » :

- M. Jean-Pierre Flaconnèche.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire de Lyon,

G. COLLOMB